L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 14 DECEMBRE 1836.

Compagnie de Navigation de l'Océan par la Vapeur.

LES membres suivans du bureau de la commission, se réuniront aujourd'hui, au Merchant's Exchange, à dix heures du matin, et resteront jusqu'à 2 heures de l'après midi, pour recevoir des souscriptions, comme sous comité, savoir:

Glendy Burke, A L Desmare,
H Gally, Theod Nicolet,
J A Barelli, W L Hodge.

Par ordre de la Direction,
D. H. LAZARUS, Sec. pro tem.

MESSAGE DU PRESIDENT

Ce document, que l'anxiété publique attendait, hier, avec une si vive impatience n'est pas arrivé: la malle régulière ainsi que l'estafette ont complettement manqué. Nous ne savons à quoi attribuer un pareil retard; car d'après ce que nous a mandé notre correspondant de Washington, dans sa lettre du 5 du courant, le message devait être délivré le lendemain et expédié aussitôt après la lecture dans les deux chambres. Tout avait été disposé par le directeur général des postes pour que les copies en fussent expédiées par estafette sur tous les points de l'Union. Il faut probablement qu'il y ait eu quelque dérangement dans le service d'une des postes placées entre Washington et Blakely sans cela le message nous fut parvenu assurément dans la journée d'hier. Il faut espérer que nous serons plus heureux aujourd'hui.

Le bruit s'était répandu hier que le général Santa Anna était arrivé à la Nouvelle Orléans par la voie de Natchitoches, et qu'il avait pris logement chez Mrs Lizardi frères. Nous n'avons pu savoir ce qui avait pu donner naissance à une pareille rumeur, et si elle était l'œuvre de ces esprits malins qui se font un jeu d'abuser de la crédulité publique, ou bien le résultat d'une conviction fondée sur les rapports précédemment répandus que Santa Anna devait bientôt partir pour cette ville et y débarquer par l'arrivée du premier bâteau à vapeur venant de Natchitoches. Quoiqu'il en ait été de la cause de cette rumeur, nous pouvons dire que tout le monde a été complettement attrappé: C'était à qui jurerait de par Dieu et tous les Saints du Paradis qu'un sien voisin avait vu le général-président chez Mrs. Lizardi. Or, autant de sermens, autant de sacrilèges et de damnations; car Santa-Anna n'est pas plus arrivé ici que l'empereur de Maroc ou Sa Majesté l'autocrate de toutes les Russies.

Nous espérons que cette leçon qui n'est pas la première de ce genre, mettra dorénavant le public sur ses gardes et le rendra très scrupuleux à ajouter foi à des rumeurs qui sont entièrement dépourvues de tout caractère de vraisemblance.

Nouvelle du brick la Lilloise.

Les journaux les plus récens du Havre nous donnent à entendre que l'on a obtenu quelques renseignemens du brick la Lilloise, qui, jusqu'à présent a été l'objet des recherches les plus minutieuses du gouvernement français. Ces renseignemens comme on devait s'y attendre, sont d'une nature bien affligeante; et quoiqu'ils ne soient fondés que sur des rapports vagues, assez vagues d'ailleurs en apparence, cependant la longue absence du bâtiment et de son équipage ne laisse pas que de leur donner quelque fondement.

Voici ce que dit à ce sujet le journal du Havre:

"On rapporte qu'au moment où la corvette la Revanche appareillait du Groenland sans avoir réussi à découvrir les traces de la Lilloise, le capitaine Tréhouard avait appris qu'un capitaine hollandais avait annoncé avoir vu couler le petit brick de M. de Blosseville à quelque distance de lui pendant une tempête furieuse. On assure que, d'après une lettre écrite par Mr. Tréhouard au ministre de la marine, l'amiral Rosamel s'est empressé de donner des ordres pour que l'on se procurer de la bouche même du capitaine hollandais, les renseignemens que ce capitaine seul est aujourd'hui en état de fournir sur ce déplorable événement."

DERNIERS MOMENS DE NAPOLEON.

Bien que les historiens qui ont écrit sur les 6 années de captivité de l'empereur à l'île de Ste. Hélène, aient redit avec toute la précision possible les divers événemens qui précédèrent et accompagnèrent les derniers momens de ce grand homme, cependant le récit qu'en fait le comte Marchand, secrétaire de Napoléon, et témoin oculaire de la scène de désolation qui fut la conséquence de la longue et douloureuse agonie du héros-martyr, nous paraît de nature à intéresser nos lecteurs, sinon par la nouveauté des détails, du moins par l'éloquence et la force de sentiment qui les caractérisent.

Ce passage est extrait de la préface du "Précis des campagnes de César dans les Gaules."

Les derniers momens d'un grand homme offrent tant d'intérêt, que c'est en quelque sorte un devoir pour ceux qui en ont été témoins de les transmettre à la postérité. Je consigne ici les derniers momens de Napoléon, tels qu'ils sont restés dans ma mémoire, et tels que je les trouve dans mes notes.

Les heures qui précédèrent la mort de l'Empereur furent plutôt employées à des conversations graves ou à des lectures, qu'au soin de sa santé. Les deux dernières lectures qui lui furent faites furent, l'une, celle qu'il fit le général comte Bertrand des campagnes d'Annibal écrites par le général de brigade Frédéric Guillaume, et l'autre celle des campagnes de Dumouriez que j'eus l'honneur de lui lire.

Il fit sa dernière dictée, dans la nuit du 29 au 30 avril au général comte de Montholon; c'était un projet d'organisation militaire de la France qu'il intitula *Première rêverie*. De quatre à cinq heures du matin, il me continua cette dictée, après le départ du général, en me la faisant intituler *Seconde rêverie*, qu'il me dit de joindre à la première.

Je n'ai point connaissance que ces fragmens aient été publiés jusqu'ici. Et ne serait-il pas regrettable que ces dernières pensées, échappées du bord de la tombe, fussent perdues? C'était le chant du Cygne.

L'Empereur se sentait si bien, qu'il se croyait de force, me disait-il, à faire quinze lieues à cheval; cet espoir, hélas! ne devait pas durer longtemps.

Dans la soirée du 2 mai, entre huit et neuf heures, préoccupé de dispositions testamentaires, et d'une tendre sollicitude pour son fils, l'Empereur me dicta les dispositions suivantes:

"Je lègue à mon fils ma maison d'habitation d'Ajaccio et ses dépendances, deux maisons aux environs de Salines, avec jardins, tous mes biens dans le territoire d'Ajaccio pouvant lui donner la valeur de cinquante mille francs de rente.

"Je lègue." Ici il se trouva si fatigué, qu'il remit la continuation au lendemain; mais avec la mémoire s'éteignait chaque jour l'existence de ce grand homme. Je connaissais les propriétés de l'Empereur en Corse, et je savais qu'il n'avait rien de semblable à léguer à son fils. Il y avait eu dans la journée divagation, et cet état s'est souvent présenté, jusqu'au 5 mai, où tant de gens disparut de la terre.

La nuit du 4 au 5 mai fut très agitée; au milieu d'un délire continuel, des mots inarticulés, *France, armée*, furent les derniers que nous devions entendre: l'Empereur ne parla plus.

A quatre heures du matin, le calme succéda à cette agitation, c'est le calme du courage et de la résignation; l'œil de l'Empereur est fixe, la bouche est tendue; quelques gouttes d'eau sucrée, introduites par le docteur Antomarchi, relèvent le pouls; un soupir s'échappe de sa noble poitrine, nous renaissons de l'espérance.

A six heures du matin, tous les Français attachés au service de l'Empereur entrent dans sa chambre, ils commandent à la douleur qui les opresse; l'âme glacée par le silence d'une chambre de mort, ils se rangent autour du lit que déjà nous entourions. Nos yeux fixés sur la tête auguste de l'Empereur, ne s'en détachent plus que pour chercher à lire dans les regards du docteur si quelque espoir restait encore, c'est en vain, l'impitoyable mort est là.

A six heures et demie du soir, le canon de retraite se fait entendre; le soleil disparaît dans des flots de lumière; c'est aussi le moment où le grand homme, qui étonna le monde de son génie, va s'envelopper dans sa gloire immortelle. L'anxiété du docteur Antomarchi redouble, cette main qui guidait la victoire et dont il compte les pulsations, s'est glacée. Le docteur Arnott, les yeux sur sa montre, compte les intervalles d'un soupir à l'autre; quinze secondes, puis trente, puis une minute s'écoulent; nous attendons encore, mais en vain: l'Empereur n'est plus!

Ses lèvres sont décolorées, sa bouche est faiblement contractée, ses yeux sont fixes, son visage est calme et serein.

En cet instant, nos sanglots éclatent avec d'autant plus de force qu'ils avaient été plus longtemps comprimés. Les enfans de madame la comtesse Bertrand étaient entrés à dix heures: elle veut qu'ils baisent encore cette main qui depuis six ans leur a prodigué tant de caresses. La scène de désolation qui se passe devant eux ne leur permet pas de supporter de si terribles émotions, l'aîné de ces enfans s'évanouit, il faut les entraîner hors de ces lieux de douleur.

Dans cet intervalle, le capitaine Croket, accompagné du docteur Arnott, entre pour constater l'heure de la mort de l'Empereur; sa démarche se ressent du trouble de son âme; il se retire avec respect, et semble faire des excuses de l'obligation où il se trouve de remplir cette mission.

Peu après, deux médecins anglais le remplacent, posent la main sur le cœur de la victime, et retournent froidement certifier à sir Hudson Lowe le rapport du docteur Arnott.

Ainsi périt l'Empereur Napoléon, léguant l'opprobre de sa mort à la maison régnante d'Angleterre, laissant à la postérité le devoir de le venger du sicaire à sa garde, entouré de quelques serviteurs fidèles et dévoués, mais exilés loin de ces objets naturels d'affection que l'homme cherche à ses derniers momens; une mère, une femme, un fils.

On parle d'une découverte qui amènerait une grande amélioration dans le sort du soldat et réagirait sur la population pauvre.

Voici le fait. Un pharmacien de Lyon a découvert un procédé au moyen duquel le pain du soldat serait blanc, sans que la ration (une livre et demie changeât de prix (7 c. 1 2). Ce pharmacien a proposé de livrer son secret au gouvernement. On l'a fait venir à Paris pour connaître en quoi consistait son procédé. Il l'a livré, sous la foi de serment, à une commission médicale et chimique, qui n'a trouvé aucune objection à faire. Ensuite on l'a essayé. Hier, en présence de M. Boissy d'Anglas, directeur de l'administration de la guerre, du directeur de la manutention des vivres et de l'auteur du procédé, la farine a été pétrie, le pain a été cuit et livré à l'examen. On assure qu'il réunit toutes les qualités désirables, qu'il est très bon et très agréable au goût. Enfin, le succès de l'expérience est tel, que l'on parle d'une forte récompense à allouer à l'auteur du procédé pour lui acheter son secret. L'allocation de cette prime doit être proposée aux Chambres dans la prochaine session.

(Journal des Débats)

On vient d'imaginer à Londres de nouveaux cabriolets sans essieu: les roues de dimension ordinaire, sont soutenues par des étriers et la caisse est à un pied du pavé; le cocher est sur l'impériale; mais toute cette forme est si disgracieuse, si grotesque, qu'il n'est pas à présumer que le nombre s'en multiplie. Au demeurant, chacun adopte ici la forme de voiture qui lui convient et on n'y fait pas grande attention. Un chapelier du Strand a imaginé de se faire construire un cabriolet qui a la forme d'un immense chapeau rond; il est peint en noir avec l'adresse du marchand, par derrière et par le côté; le propriétaire ne pense pas à se promener incognito.

(*l'Ami du Peuple.*)

Conseil de la 1re. Municipalité.

Séance du lundi 12 décembre 1836

Le Conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Le Recorder ayant invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent: Mrs. Armas, Correjolles, Canon, Cougot, T. Duplessis, Guillot, High, W. F. C. Duplessis, Lafargue, Lesseps, Colson, Pedesclaux, Gardette, Brusié et Wilcox, 16 présens. Les membres absens furent: Mrs. Buisson, Cruzat, Laurent, Tulane, Pichot, Préval, Bertus et Stringer.

Sur motion, l'absence de Mrs. Bertus et Laurent a été excusée.

Après lecture et approbation du journal de la séance précédente, lecture a été faite d'un message du maire en date de ce jour, informant le conseil que la ferme de la halle aux boucheries avait été adjugée à M. S. Miller pour $42,100, et celle de la halle aux légumes à M. Lino de la Rosa pour $25,300.

L'adjudication des magasins devra avoir lieu lundi prochain.

Le maire engageait en même temps le Conseil à passer une ordonnance relative aux accaparemens de poissons, une réserve ayant été faite sur cet objet dans l'adjudication de la halle aux légumes.

Sur motion de M. Armas, résolu que le dernier article de ce message soit référé à un comité spécial.

Mrs. Correjolles, Cruzat et Lafargue ont été nommés de ce comité.

Lecture a été faite d'une lettre de M. J. D. Lambert, collecteur des droits sur les drays etc. offrant pour sa caution, M. Hachet Labedoyère Kerdion, en remplacement de M. B. Fiettas, qui a refusé d'être sa caution après son acceptation par le conseil, en raison de certains engagemens antérieurs qu'il avait contractés.

Sur motion de M. Colson, résolu que la dite caution soit acceptée.

Lecture a été faite d'une lettre de M. C. L. Garnier, informant le conseil que l'avis publié par le maire pour l'ouverture de la rue Esplanade ne fait pas mention de lui comme propriétaire d'une terre située sur le prolongement de la dite rue, et qu'il cédera au prix fixé par l'arbitrage.

Sur motion de M. Armas résolu que la dite lettre doit référée au maire.

Lecture a été faite d'une lettre de M. J. Communy relative à la suppression de sa place de député voyer, et demandant qu'un comité soit nommé pour examiner ses comptes et papiers et lui en donner décharge.

Lecture a été faite, sur motion de M. High, d'une lettre de M. Crozet relative à la suppression de sa place d'ingénieur civil, et demandant qu'il soit statué s'il ne lui est pas dû son traitement de l'année entière. M. Crozet demandait en outre qu'il soit nommé à cet égard un comité d'enquête.

M. High a présenté une résolution décrétant le rappel de la résolution du 9 du courant, supprimant les places d'ingénieur civil et de député voyer.

Le conseil s'étant dispensé de ses règles, M. High, avec la permission du conseil, a retiré la dite résolution.

Sur motion de M. Grailhe, résolu qu'il soit nommé un comité de cinq membres chargé de recevoir les comptes et papiers de M. J. Communy, et lui en donner décharge; et en même temps de statuer sur ce qui peut être dû à M. Crozet.

Messrs Grailhe, Armas, Cougot, High et Duplessis ont été nommés de ce comité.

Sur motion de M. Cougot: résolu que l'intention du conseil de la 1ère municipalité en passant la résolution du 9 du courant n'a pas été de porter atteinte à la réputation de l'ingénieur civil, du député voyer et du commissaire du 3ème district, mais seulement de supprimer des emplois qui étaient reconnus inutiles.

Le recorder a nommé du comité de charité pour le mois suivant: Messrs T. Duplessis, 1er. district; J. Guillot, 2d district; H. Pédesclaux 3e district; F. Correjolles 4me. district; et Colson 5me district.

Sur motion de M. Armas, résolu qu'il soit nommé un comité chargé de préparer une ordonnance sur le département de la voierie.

Messrs Armas, Brusié et Lesseps ont été nommés de ce comité.

Sur motion de M. Armas, résolu que le rapport fait par la Compagnie de Navigation d'Orléans, dont l'impression a été ordonnée, soit référé au comité de Navigation.

ORDRE DU JOUR.

Sur motion de M. Colson, l'ordre du jour relative aux travaux dans le 5ème district a été mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Sur motion de M. Canon, l'ordonnance à l'ordre du jour concernant la voierie a été référée au comité nommé aujourd'hui sur cet objet.

Sur motion de M. Lesseps, l'ordonnance pour augmenter les revenus de la 1ère. municipalité, et y favoriser les améliorations, a été mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Sur motion de M. Grailhe, la résolution à l'ordre du jour permettant à M. Wright de tenir des nègres en vente au coin des rues Conti et Bourgogne, a été déposée indéfiniment sur le bureau.

M. High, au nom du comité de pavage, a soumis un rapport accompagné de la résolution suivante, lesquels, après dispensation des règles, ont été adoptés.

Résolu que le voyer est et demeure chargé de faire confectionner des ponts en pierre aux traverses des rues de la Douane et Ste. Anne sur la rue des Remparts, dans le plus bref délai, à l'effet de faire une expérience sur les avantages des ponts en pierre.

Sur motion, M. Grailhe a été adjoint au comité chargé de préparer une ordonnance sur la vente des bois de chauffage.

Sur motion le conseil s'est ajourné à lundi prochain, 19 du courant à 5 heures de l'après-midi.

Pour copie conforme.
D. AUGUSTIN, Secrétaire.

DERNIERES DATES.

Boston	3 déc.	Tampico	12 nov.
New York	3 déc.	Mexico	24 oct.
Philadelphie	3 déc.	Londres	24 oct.
Baltimore	5 déc.	Liverpool	25 oct.
Washington	5 déc.	Paris	25 oct.
Charleston	5 déc.	Havre	26 oct.
Havane	3 déc.	Bordeaux	18 oct.

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON D'HIER.

782 balles	Mississipi		15 3/4
734	do	do	16 1/2
521	do	do	14 7/8
209	do	do	14 3/4
436	do	do et Louisiane...prix inconnus.	
163	do	Louisiane	14
64	do	do	14 3/4
67	do	Mississipi	18 1/2
16	do	do	18 1/4 et 17
1000	do	do	prix inconnu
178	do	District de l'Ouest	13 7/8
30	do	Tennessee	13 3/4
4209			

ETAT DU COTON.

Existences sur place et à bord de nav jusqu'au 11 décembre	117,822 balles
Importations le 12 et le 13	2532 "
	120,354 "
Exporté le 12 et le 13	4,870 "
Existences en mains et à bord de nav.	115,484 "

Prix Courant du Coton et des Produits.

13 Décembre.

COTON	Choix	00 16 1/2 à 00 17 1/2
	Bon 1re. qualité	00 15 1/2 à 00 16 1/2
	Dito 2de. dito	00 14 1/2 à 00 15 1/2
	Moyen	00 14 à 00 14 1/2
	Ordinaire	00 13 1/2 à 00 13 1/2
SUCRE	Nlle.-Orléans	00 5 1/2 à 6
MELASSE		00 30 à 00 32
TABAC	1re qualité	00 4 à 00 5
	2de. qualité	00 3 à 00 4
	Croisé	00 2 à 00 3
	Cube	00 4 1/2 à 00 5 1/2
FARINE		10 00 à 10 25
PORC	Clair	— 00 à — 00
	Mess	26 00 à 27
	Prime	20 00 à 21 00
	Plât-Côté	00
JAMBON	Fumé	00 11 à 00 14
	Côtés	00 14 à 00 14 1/2
	Epaules	00 8 à 9
	Plât-Côtés	00 11 1/2 à 00 12
BŒUF	Mess	15 00 à 16 00
	Prime	11 50 à 12 00
GRAISSE		00 14 à 00 15
BEURRE	Du Nord	00 22 à 00 25
MAIS		00 95 à 1 00
AVOINE		00 62 1/2 à 00 —
WHISKEY	rectifié	00 00 à 00 40
	Commun	00 37 à 38 —
TOILE	D'emballage	00 25 à 00 27
CORDE	D'emballage	00 10 à 00 12
PLOMB, en saumons, les 100 liv.		5 87 1/2 à

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire New England, Swanton, Havre, Bailey & Abbott.
Barque John A Robb, Bennett, Liverpool,
Barque Allioth, Chase, Liverpool, L H Gale.
Brick Henry, Fish, Matamoras, M F Cougot.
Brick Agenoria, Church, Liverpool, G Dubklin.
Bateau à vapeur Majestic, Johnson, Mobile, Bogert & Hawthorn.

Arrivés.

Goélette Cora Ann, Paimpané, de la côte.
Goélette Washington, Jefferson, de St Marks.
Bateau à vapeur Post Boy, Wright, de Louisville
Bateau à vapeur Caspian, Windle, de Natchitoches.

LES officiers de la Légion de la Louisiane sont requis de passer au bureau de M. Gaston Brusié, afin de payer le montant de leur souscription pour la réception des Mobile Guards, d'aujourd'hui jusqu'au 20 du courant—Par ordre.
14 dec G. BRUSLE—Secrétaire.

ANDREWS & BROTHERS tirent sur Mobile. 3 dec

Théâtre St. Charles.

Pour le bénéfice de Madame Drake.

Ce soir Mercredi, 14 décembre, on représentera la tragédie intitulée:

LA TOUR DE NESLE
OR THE
CHAMBER OF DEATH.
Marguerite de Bourgogne, Mme. Drake

La grande Ouverture de 'Oberon'

Après quoi, la pièce intitulée.
THE ROMAN ACTOR
OR THE
DRAMA'S VINDICATION.

Le célèbre Cioffi jouera un solo sur la trombone.

Le spectacle sera terminé par
THE FORTY THIEVES.

Théâtre Américain.

Ce soir, Mercredi, 14 décembre, on représentera le drame intitulé:
HOFER!
The Hero of the Tyrol.
Andreas Hofer, Mr. Abbott

Précédé de
BLUE DEVILS.
Megrim, Mr. Farren

Le spectacle sera terminé par le vaudeville de
ONE HOUR!
OR,
THE CARNIVAL BALL.

POUR LIVERPOOL.
Le beau navire fin voilier A 1 CASPIAN, capitaine Patten, peut prendre 350 balles de coton en s'adressant de suite. Pour conditions ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
14 déc rue de la Commune No. 93

POUR LIVERPOOL—Fret sur le pont. Le navire NORTH STAR, capitaine Benedict peut prendre 70 à 80 balles de coton sur le pont en s'adressant de suite à L. H. GALE.
14 déc rue de la Commune No. 93

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe ROBERT FULTON, capit. ——, est journellement attendu sur lest, et sera prêt pour commencer à charger. S'adresser à SAM. THOMPSON & Co,
14 dec 53, rue du Camp

Pour la Havane—Le brick espagnol VIZCAYNA, capitaine Torre, ayant un tiers de son chargement; partira très incessamment. Pour le reste du fret ou passage s'adresser à
14 dec—10 A M MIRANDA & Co.

Pour Liverpool—Le navire AI DALMATIA, capitaine Windsor, sera expédié sous peu. Pour passage s'adresser à
14 déc L H GALE, 93, rue de la Commune.

Pour Savannah—Le brick GOV. CODDRINGTON, fin voilier, capitaine Railey, attend un affrètement pour le port cidessus. S'adresser à L H GALE,
14 dec 93, rue de la Douane.

Le navire Caspian, capitaine Patten, de Baltimore, est en déchargement au-dessous de la presse à coton d'en bas. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises. 14 déc.

Ni le capitaine ni les consignataires du brick autrichien ATTIVO, ne seront responsables d'aucunes dettes contractées par l'équipage dudit navire.
14 dec

Le navire GROTIUS, Cap. Poye, de Londres décharge sa cargaison plus bas que la Presse à Coton d'en bas. Les consignés sont priés de prendre leurs permis et donner des reçus pour leurs marchandises. L H GALE,
14 dec No 93 rue de la Commune.

AVIS—Les dettes que pourrait contracter l'équipage du navire anglais Cassandra ne seront payées ni par le capitaine ni par les consignataires.
14 dec M. DE LIZARDI & Co.

Banque de l'Union de la Louisiane
13 décembre, 1836.

TRAITES à vue sur le nord, à vendre par cette institution.
14 dec M. GORDON, jr. caissier.

MAGASINAGE.—1500 barils peuvent être reçus au No 30 Vieille Levée. 14 déc.

120 TONNEAUX de Sel de Cosme;
80 do do fin;
En débarquement du navire Cassandre, et à vendre par M. LIZARDI & Co,
14 dec 152, rue Royale.

TOILE d'Emballage—A vendre par M DE LIZARDI & Co,
14 dec 152, rue Royale.

6 Caisses Eau pour les dents, d'Oris, récemment reçues et à vendre au no 53, rue de Chartres, par
14 dec URIAH A. POLLARD.

13 Caisses Eau de Cologne, de Lavande, Savon d'odeur &c. reçues par le navire Kentucky, et à vendre par URIAH A. POLLARD,
53, rue de Chartres

CHAPEAU DE SOIE—30 Caisses en débarquement du navire North Star et à vendre par
14 dec THOS C. CASH & Co

EAU-DE-VIE—16 demi pipes, à vendre par EASTMAN & BROTHERS,
14 dec rue de la Vieille Levée No. 30

EN débarquement du brick Comet, et à vendre par les soussignés:
150 boites vermicelle italien; 50 do macaroni do.
E TASTET & A DELAMARE,
14 dec 90 rue St. Louis.

TOILE à drap de Russie—50 bales en débarquement et à vendre par
14 dec HARRISON, BROWN & Co, Douane.

EN débarquement du navire Attivo, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné, 25 demi-pipes eau de vie de cognac et 230 paniers huile de Bordeaux et 25 barils de vin blanc Haut Barsac.
14 dec OSMIN BIGOURDAN.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné: 2 caisses alépines, 2 balles taveurs, 8 do indiennes françaises et suisses, 1 caisse mantilles, 3 balles draps de Saxe.
14 dec OSMIN BIGOURDAN.

SUCRE blanc de la Havane—50 caisses en débarquement du navire Leonidas à vendre par
14 dec C SAMORY, rue Toulouse.

EN débarquement du navire Salem, et à vendre par le soussigné. 5 balles guinghams.
14 dec OSMIN BIGOURDAN.

TRAITES sur Londres à vendre par
14 dec A M MIRANDA & Co.

CHANGEMENT de domicile — Alexandre Kirkman & co., importeurs et marchands en gros de quincaillerie, viennent d'ouvrir un magasin bien assorti, à l'encoignure des rues des Magasins et Natchez, où leurs amis et les marchands de la campagne trouveront une grande quantité de marchandises à des prix raisonnables. 14 dec-12p4s

EN débarquement du brick Eveline, de la Havane et à vendre par les soussignés:
56 sacs de café vert, première qualité,
5 barrils cigarres de papier.
CAZENOVE GUIEU & Co.
14 dec 3 Encoignure de Chartres et Toulouse.

FARINE—700 barils farine superfine en débarquement et à vendre par
14 dec M. MAHER, rue Poydras, no 19.

CHARPENTIERS ET MANŒUVRES—40 à 50 charpentiers et manœuvres trouveraient à s'employer à la Course des Chevaux, près de Carrollton, soit en travaillant à la journée ou aux pièces. S'adresser à MM Elms & Willis, à l'hotel de Carrollton. 14 dec—3

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et les amateurs qu'il vient de recevoir un assortiment de comestibles très frais et des mieux choisis.

Conserves de Colin, fraises, framboises, groseilles, pêches, jus de groseilles et de cerises, pâtés truffés, et truffes de Bertrand;

Fruits de Badin; cerises à l'eau de vie, en grands pobans et en bouteilles, prunes au sirop et à l'eau de vie, liqueurs et jus, &c.

Saucissons de Lyon, de Boulogne et de Marseille; fruits de Havane et un grand assortiment de liqueurs de Bordeaux.
14 dec—3 BEGAULT, jr. 213, rue Royale.

LES soussignés s'étant associés dans le dessein d'établir un bureau de courtage pour les cotons espèrent mériter et obtenir la confiance du public.
Bureau No. 56, rue du Camp.
EDWARD INALL,
SAMUEL LEPPER.
Se référer à Thomas Barrett & Co. 14 dec—3

GROCERIES.

EASTMAN & FRERES, Négocians de commission, No. 30, Vieille Levée, offrent à vendre en magasin, en débarquement et à bas prix:
250 Tabac de Saunders, différentes qualités;
300 m Cigarres de la Havane, dont plusieurs sont supérieurs;
200 caisses milliers de Cigarres américains et mêlés;
200 barils de Rum de la nouvelle Angleterre;
10 pipes Genièvre de Hollande;
Vin de Champagne, des premières marques;
Vin de Sauterne, marque 'Dommich Lynch'
Vieux Madère en pipes, demi pipes et quarts;
Eau de vie de France et imitation, en demi pipes et quarts de pipes. 14 dec

MDE. LETELLIER, a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'elle vient de recevoir de France, un assortiment de Musique nouvelle et des Pianos de la manufacture de MM. P. Sabjet & Co. Elle n'a rien épargné pour que ces instrumens soient beaux, bons et solides; elle ne craint aucune comparaison, et ne demande que la préférence aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Dorénavant elle se chargera de toutes les commandes qui pourront lui être faites et l'on trouvera chez elle des pianos d'occasion à vendre ou à louer à des prix modérés.

Sa demeure est rue Royale, no. 221, au coin de la rue des Ursulines, maison des Architectes.
14 dec—4.3ps

J. DUCOURNAU, Md. tailleur, récemment arrivé de Paris, a l'honneur de prévenir ses pratiques et le public en général, qu'il a ouvert son établissement dans la rue Chartres, maison Girod au 1er étage, en face de la Bourse Hewlett. Le choix qu'il a fait en France de marchandises concernant sa partie, ne laisse rien à désirer sous le rapport de la qualité et de la nouveauté. Il ose espérer que par le zèle et la ponctualité qu'il mettra à remplir les commandes qui lui seront faites, contenter amplement ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
14 dec—3

EN débarquement du Jupiter de Bordeaux, 25 barriques vin rouge, 40 barrils vin blanc, 200 boites prunes, 200 caisses vin rouge, à vendre par
E TASTET & A DELAMARE,
14 dec No 90 rue St. Louis.

A VENDRE.

150 paniers pomme de terre en débarquement du navire Olbers de Brême. S'adresser au No. 5 rue de l'Hôpital. 14 dec—1

AUJOURD'HUI, on tirera entre 4 et 5 heures de l'après midi, à l'Arcade:

La Loterie des Ecoles Gratuites.

Classe no 2 pour 1836—Prix principal $12,000; voyez le plan.

Prix des billets $5 seulement. Paquets de 25 billets $125, garantis pour tirer $60; même proportion pour des parties de paquet; S'adresser au bureau de l'agent no 37, rue Gravier, à côté de l'entrée de l'Arcade.
14 dec J K MEAD, agent.

COUR DES PREUVES—Attendu que William Rogers a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu James McClure, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour.
14 dec W F C DUPLESSIS, reg. des testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Hunt. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Sylvester G Clark, le curateur de la succession de feu Harvey Hunt, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la cour.
14 dec W. F. C. DUPLESSIS, rég des test.

Succession de Morel.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Pierre Uzurau, curateur de la succession de feu Auguste Morel, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
14 dec Reg. des Tests.

Succession de Bruce.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Charles Briggs Neil et Campbell, exécuteurs testamentaires de la succession de feu Drummond Bruce, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W F. C. DUPLESSIS,
14 dec Rég. des Tests.

Vingt Piastres de Récompense—Parti marron de chez le soussigné, le 13 du courant, le nègre WILLIS, âgé de 19 à 20 ans, peau noire, taille de cinq pieds sept pouces. Il était vêtu d'une lévite noire, pantalons blancs et casquette noire. Il est bien connu au chemin à coulisses de Pontchartrain. La récompense cidessus sera donnée à celui qui le fera mettre à la geole ou le ramènera à P. POWER,
14 dec..3 Café du Railroad.

$20 DE RECOMPENSE.

Partie marronne le 9 du courant, la mulâtresse SUZAN, se faisant quelquefois appeler VIOLET, âgée d'environ 40 ans, taille de cinq pieds, trois pouces, ayant une large cicatrice sur la jambe gauche, et très prononcée. Elle a été achetée d'un nommé Cary, de la Mobile, il y a environ 3 mois. La récompense ci-dessus sera donnée, à celui qui la fera mettre à la geole, ou la ramènera à
P. POWER,
14 dec—3 Café du Rail Road.

DETENUE à la geole de la paroisse Jefferson, une petite négresse nommée MARIE, se disant appartenir à une femme de couleur nommée Garcet.

Le propriétaire est invité à la réclamer conformément à la loi.

Paroisse de Jefferson, 13 Décembre 1836.
14 dec J. CHARBONNET, shériff.

Vingt cinq Piastres de récompense—Parti marron le 5 d'août dernier de chez le capitaine Wm. Mayo, directeur des travaux publics à Atchafalaya, le nègre Murphy Hardgrove, taille 5 pieds 6 pouces. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera ou le logera à la geole. E. ROUSSEAU, sec.
14 dec—3 27 rue Toulouse.

AVIS—Conformément à la loi, avis est donné aux habitans de cette ville et paroisse d'Orléans, que les dix-huit personnes dont les noms suivent, ont été nommées pour remplir les fonctions d'assesseurs de la taxe d'Etat pour 1837 et que d'après les dispositions de la 9ème. section de l'acte de la législature intitulé "acte pour pourvoir au récencement des habitans dans l'Etat" approuvé le 9 mars 1823, les dits assesseurs devront faire, dans leurs districts respectifs, le recensement des individus ayant le droit de voter à l'élection des membres de l'assemblée générale, savoir:

Pour le 1er. district commençant à la levée suivant la rue d'Orléans et le Canal Girod, en décendant jusqu'à la limite de la ville par derrière, suivant cette limite jusqu'à la rue du Canal et remontant la rue du Canal jusqu'à la levée.

Messrs. Frs LAFARGUE.
M. BOCK.
JOHN THIBAUT.

Pour le second district, commençant à la Levée suivant la rue d'Orléans et le Canal Girod, en décendant jusqu'à la limite de l'habitation Griffon, suivant cette limite à l'Est jusqu'au chemin du Bayou, remontant le chemin du Bayou jusqu'à la rue Plauché, suivant la rue Plauché jusqu'au prolongement de la rue de l'Esplanade et remontant la rue de l'Esplanade jusqu'au fleuve.

Messrs. P. A. ROUSSEAU.
J. M GRAS.
J. JONAU.

Pour le 3ème. district, comprenant le faubourg Marigny depuis la rue de l'Esplanade jusqu'à la limite intérieure, et du fleuve jusqu'à la limite entre le dit faubourg et les établissemens de Gentilly.

Messrs J. A. NAUTRE.
GERMAIN PLESSY.
PAULIN LEBLANC.

Pour le 4ème district, comprenant le chemin du Bayou St. Jean à partir de l'habitation Griffon et de la rue Plauche, le Bayou St Jean, bas du Bayou, Gentilly, chef Menteur, la rive gauche du fleuve à partir de la limite inférieure du faubourg Marigny, au canal des Pecheurs, et la rive droite depuis le canal Bernoudy jusqu'à la limite inférieure de l'habitation Dessalles.

Messrs. H. CANTRELLE.
BUNEL CORNU.
ARTAUR FORTIER.

Pour le 5ème. district, comprenant le faubourg Ste. Marie, depuis la rue du Canal jusqu'à la rue Delor et le canal du Tivoli, à partir du fleuve jusqu'aux limites de la paroisse dans la profondeur.

Messrs Geo ASBRIDGE.
J. D. FINK.
P. D. HENRY.

Pour le 6ème. district, comprenant tous les faubourgs supérieurs à partir de la rue Delor jusqu'au faubourg des Religieuses, et du fleuve jusqu'aux limites de la Paroisse dans la profondeur.

Messrs L. R. GAIENNIE.
J. D ROSENDA.
J. KIBOURZ.

Nlle. Orléans 5 décembre, 1836.
5 dec—3 Chs. MAURIAN, juge.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson.—COUR DES PREUVES.—*Succession de Drausin, Octave, et Malvina Labranche.*—Samedi le dix-sept jour de décembre prochain, à midi, conformément à un décret de la Cour des Preuves de la Paroisse de Jefferson, en date du 5 novembre, 1836, rendu sur une commission adressée au juge de la dite cour, par l'honorable J. L. Labranche, juge de la cour des preuves de la paroisse St. Charles, en cet état, je vendrai, à l'encan, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, dans la ville de la Nouvelle Orléans, les propriétés ci après décrites, dépendantes des successions de Drausin Labranche, Octave Labranche et Malvina Labranche, tous trois décédés, savoir,

1. La moitié indivise d'un ilet de terre situé à Carrollton, en cette paroisse, désigné par la lettre A sur un plan particulier fait par Charles F. Zimpel, ingénieur, sous la date du 12 février 1836, et qui sera exhibé à ladite Arcade au moment et avant la vente. Le dit ilet, compris entre les rues Première, Washington, Penn et Columbus, et divisé en 18 lots, portant les numéros depuis 1 jusqu'à 18.

2. La moitié indivise d'un autre ilet de terre situé au même lieu, désigné par la lettre D sur le plan susmentionné, aussi divisé en 18 lots, et compris entre les rues Seconde, Washington, Penn et Columbus.

3. La moitié indivise d'un autre ilet de terre situé au même lieu désigné par la lettre B en le susdit plan, aussi divisé en 18 lots, et compris entre les rues Première, Penn, Columbus et Adams.

4. La moitié indivise d'une autre ilet de terre situé au même lieu, désigné par la lettre C sur le plan sus-mentionné, aussi divisé en 18 lots, et compris entre les rues Seconde, Columbus, Penn et Adams.

Conditions—Le prix d'adjudication payable un quart comptant; et la balance à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les dits billets devront être fournis par coupons à la satisfaction de l'administrateur des dites successions, et porter intérêt à raison de dix pour cent par an à dater de leur échéance respective jusqu'à parfait paiement, dans le cas où alors ils ne seraient pas ponctuellement payés.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs. F. DUGUE, juge.
15 nov.

ETAT DE LA LOUISIANE—Vendredi, 2me jour de décembre 1836. Présent l'honorable Chs Watts, juge, Wm. Hart contre ses créanciers—No. 10211. Sur motion de M. Morphy, avocat de M. Félix de Armas, syndic des créanciers de l'insolvable et sur l'enregistrement final du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers du dit insolvable et tous autres intéressés, déduisent dans dix jours, de la présente publication, les raisons pour lesquelles ledit tableau final de distribution ne serait pas homologué et confirmé. Extrait des minutes.
5 dec—3, en 10j H. FARRIE, dép. greffier.

William Hart vs. His Creditors. No. 10,211.

STATE OF LOUISIANA—First Judicial District Court.—Friday the 2nd day of December 1836. Present the Honorable Charles Watts Judge. On motion of A Morphy, Esquire, of council for Felix de Armas, Syndic of the creditors of the insolvent and on filing a final tableau of distribution in this case, it is ordered by the court that the creditors of said insolvent and all others interested therein, show cause within 10 days from the first publication of this rule, why the said final tableau of distribution should not be homologated and confirmed. Extract from the minutes.
dec5—3t in 10 d H. FARRIE, Deputy Clerk.

A. M. LAFERRIERE LEVESQUE, commissionnaire des articles de Paris rue des Petites Ecuries, no. 6 bis [à Paris] offre ses services pour tout ce qui concerne l'achat de marchandises françaises et se charge de commissions à faire à l'étranger. Pour plus amples renseignemens s'adresser à MM. V. Rousseau et E. Hebrault, ou à M. J. Le Carpentier, à la Nouvelle Orléans. 5 sept—lan, 1pa

COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS.

LA Direction de la Compagnie du Théâtre d'Orléans, dans sa séance du 5 courant, ayant pris en considération la faculté qui lui est donnée par sa charte, de porter le capital à la somme de six cent mille piastres et désirant donner à tous l'occasion de participer aux avantages et privilèges qui pourront plus tard être garantis aux actionnaires de la compagnie, donne avis que les livres de souscriptions seront tenus ouverts jusqu'au 15 Janvier prochain, et qu'ils seront définitivement fermés le dit jour. Tous ceux qui deviendront souscripteurs avant le 15 Janvier prochain, jouiront dans la proportion de leurs actions, de tous les bénéfices faits par la dite Compagnie depuis l'ouverture des livres de souscriptions.

Par ordre de la Direction,
13 dec—3 J. A. DUREL, secrétaire

ANNONCE DE PENSACOLE.

LA vente des Lots aura lieu à Pensacole, le premier Lundi de Janvier 1837, les conditions seront

Un cinquième comptant,
Un cinquième dans un an,
Un cinquième dans deux ans, } sans intérêt.
Un cinquième dans trois ans,
Un cinquième dans quatre ans.

De bons titres seront donnés, mais les lots porteront hypothèque jusqu'à parfait paiement. Il sera permis à l'acquéreur de différer le premier paiement comptant, pendant six mois, au moyen d'un billet endossé à la satisfaction du soussigné, ou par une traite bien connue pour six mois. Ces conditions seront celles de la vente, et il n'y en aura pas d'autres, le soussigné ne reconnaissant point celles qui ont déjà été publiées dans les gazettes et les brochures.
13 dec—17 W. H. CHASE, Agent.

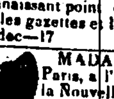

MADAME TIOILLIER, arrivant de Paris, a l'honneur d'offrir aux Dames de la Nouvelle Orléans, un bel assortiment de **Marchandises de Nouveautés,**

Telles que chapeaux, capotes en satin et gros de Naples, rubans, soieries, velours de couleurs, manteaux pour dames et enfans, robes et parures de bals, plumes et fleurs, dentelles, blondes, tuls coiffés, schals, mousselines, indiennes, bonnets, bas de soie et de coton, gants, corsets, fourrures, ombrelles écharpes en satin et velour, peignoirs, cols brodés, bijouteries, souliers, aiguilles et soie à coudre, 1ère. qualité; un assortiment de jolis paniers et ridicules, toques, casquettes et jouets d'enfans, masques à caractère, &c.

L'ouverture de son nouveau magasin se fera samedi prochain, 10 décembre, rue Royale, No. 135, entre les rues St. Louis et Toulouse. 13 dec—3

Mairie de la Nelle.-Orléans.

AVIS est donné que Lundi prochain, 19 du courant, à midi, la location des magasins de la pompe à feu appartenant à la première Municipalité, sera adjugée à l'enchère au bureau de la Mairie.

Le 12 Décembre 1836.
13 dec D. PRIEUR, maire.

Pension dans une famille ou l'on parle le Français.

DEUX jeunes Messrs. voudraient prendre pension dans une famille où l'on parle français, sans y prendre leur logement. Ils n'objecteraient pas à payer un haut prix, s'ils rencontraient une maison pour leur convenir. S'adresser boite 717, poste aux lettres.
13 dec—3

ROBERT H WHITE, No. 34, rue Gravier, offre en vente, en débarquement et en magasin:
Eau de vie de Bordeaux en demi et quart de pipes;
Eau de vie américaine, en demi pipes et en barils;
Genièvre de Hollande;
Vin d'Oporto;
Vin imitation d'Oporto;
Vin imitation de Samos;
Madère de Marseille; Malaga doux;
Bière de Cincinnati;
Sucre blanc de la Havane;
Riz nouveau de 1ère. qualité;
Café de Ro.
Cigarres de la Havane;
Sacs de plure, &c. 13 dec

EN débarquement et à vendre par le soussigné: 127 paniers Huile d'olive; 33 tierçons Vin blanc; 27 do Vinaigre.
13 dec A. ST. GEORGES.

WHISKEY, Farine & Eau de Vie—400 barils Farine fraîche, en débarquement d'un chalan; 120 barils Whiskey et 8 barils Eau de vie, en magasin et à vendre par ORAIN & MIGNON,
13 dec 7. Nlle Levée.

REÇU par le navire William & Jane, de Liverpool:
800 Barres de fer rond et carré, assortis de 5/8 à 1 pouces;
150 Barre de fer plat, 2 à 2 3/4 de pouces;
50 paquets Fer rond et carré, 1/2 pouce;
130 paquets Feuillard assortis, 1/4 à 4 pouces.
LABADIE & JACQUELIN,
13 dec 59, rue de la Levée.

EN débarquement du navire Ernest, et à vendre par le soussigné, un superbe assortiment de marchandises sèches Françaises, consistant en Indiennes rouges et en couleur pour meubles, Indiennes pour robes, couvertures de laine extra fines, linge de table du Bearn, damiers pour meubles, toiles cretonnes 5/4, fleurs artificielles, eaux de Cologne et parfumeries, bretelles en coton et autres, mousselines imprimées, do de laine; satins laine, merinos unis et imprimés, schales et fichus nouveaux, mitaines et gants de toute espèce, écharpes, couvrepieds, bas unis et brodés en soie et en fil d'Ecosse, chaussons do, tissus de laine imprimés, gros de naples noirs et en couleur, unis, brochés et moirés, satin noir et en couleur, alepines noires, chemises de percale en couleur, mouchoirs d'indienne 3/4 et 4/4, mousseline blanche rayée et brochée, pour robes et pour meubles, ombrelles et parapluies, schales angora, cartonnages, cotters et boucles d'oreille, ceintures, souliers pour dame, manteaux de satin laine mouchoirs de batiste unis et brodés, dentelle, cols en batiste et en mousseline, pointes en tull, cravattes, mouchoirs de fil, sephalines, bonnets et capote pour dame et pour enfant, linons blancs et en couleur, et une quantité d'autres articles nouveaux. De plus un superbe Piano jon écaille fondue, clavier en nacres.

P. CHAMAU.
Rue Toulouse, maison de la Banque consolidée
13 dec—4

MR JOSEPH LEROUX,—artiste du Théâtre d'Orléans, élève du conservatoire, compositeur, a l'honneur de prévenir les habitans de cette ville qu'il se propose de donner des leçons de guitarre, et de musique vocale; il ose espérer que les soins les plus assidus, lui mériteront l'approbation des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

S'adresser rue Dumaine, encoignure Condé ou au théâtre d'Orléans.

Il profite de cette occasion pour annoncer qu'il vient d'ouvrir un magasin de musique, où l'on trouvera les romances les plus nouvelles, des meilleurs compositeurs, Musique de Piano; Solphège, methode, musique de guitarre, pour le violon, Flûte, &c. à l'adresse ci dessus. 13 déc

A VENDRE.

UN Lot de Terre situé au nouveau faubourg Marigny, faisant parti du terrain désigné par le No. 404, de l'ilet renfermé par les rues Morales, Annette, St. Antoine et Urquhart, mesurant le dit lot de terre, au pied français, 30 pieds de face à la rue Annette, sur 90 pieds de profondeur sur lequel il existe une maison montée, pour être divisée en 2 appartements et galerie, elle est sur dex en briques, couverte en bardeaux, entourée en planches de chaland debout, le côté nord du pignon est doublé en plein en voliches et à clin, les ouvertures presqu'achevées. Pour les conditions, s'adresser au soussigné.

BMY. POPULUS,
Rue Mandeville, entre Moreau et Casa Calvo, No. 75, ou café Bertuneau, près de la Bourse.
12 dec—4

200 Surons tabac espagnol (Magari) en débarquement du navire Emperor, et à vendre par GOULE & LAMBERT,
6 dec No. 11, près du Rail Road.

250 Boucauts Sucre de première qualité, à vendre par R.A. LEFEBVRE,
déc 7 10, rue Toulouse.

UNE nourrice désire trouver une place dans une famille respectable. S'adresser au bureau de cette feuille. 7 dec—3

$25 DE RECOMPENSE.

SERONT donnés à quiconque fera connaître ou découvrir le voleur ou les voleurs qui ont enlevés dans la nuit du 10 au 11, dans mon cabaret situé encoignure Bienville et Dauphine, la somme de cinquante cinq piastres en billets de Banque, $10 en monnaie, du beurre et autres articles de comestibles.
12 dec 3 C PINTA.

TROUVE—Il a été trouvé dans une des soirées de la semaine passée dans la rue de Chartres entre Conti et St. Louis: un petit livre cartonné, ainsi que plusieurs feuillets de papier sur lesquels se trouvent également les mêmes notes. Le propriétaire est prié de le réclamer et payer les frais du présent avis.
12 dec—3

LE soussigné venant d'arriver de France, a l'honneur d'informer le public en général, et particulièrement les Dames de la Nouvelle Orléans qu'il fera l'ouverture de son magasin, situé rue Toulouse, entre Chartres et Royale, le 18 du courant, où l'on trouvera un bel assortiment de bonbons, sucreries, objets pour étrennes &c. &c. Il espère par ses soins et les bonnes qualités des différents articles qu'il a apportés satisfaire toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leurs visites.
6 dec—6 3ps MATOSSY.

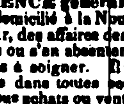

Cheval Epave—Il a été conduit chez le soussigné, syndic de la 2e section de la paroisse St. Bernard, le vingt courant, un cheval noir ayant quelques taches blanches sur le dos et d'une cicatrice au dessus du sabot du pied gauche. Ledit cheval est ferré de deux pieds de derrière et du pied hors montoir. Si le dit cheval n'est pas réclamé d'ici au 16 de décembre, il sera vendu le même jour à l'encan par les soussignés. 29 nov—2.1ps JOSEPH SOLIS, syndic.

AGENCE générale.—Le soussigné de nouveau domicilié à la Nouvelle Orléans, se chargera, à l'avenir, des affaires des personnes qui, voulant quitter le pays ou s'en absenter seulement, y laisseraient des intérêts à soigner. Il fera en outre le courtage de change dans toutes ses branches, et s'entremettra pour tous achats ou ventes de propriétés ou produits.
S'adresser rue Conti, No. 56.
5 oct—6m.2ps F. LAVILLE.

EN débarquement du navire Comet, venant de Marseille:
250 paniers Huile (Plagniol) 12 grandes bouteilles;
201 do do do 6 do;
150 do do do 12 do;
200 caisses Fruits à l'eau de vie;
4 jarres Fruits cristalisés;
15 caisses de 12 bocaux Cornichons;
15 do do Capres fines;
15 do do Olives vertes;
15 do Salaisons assorties;
10 do Olives farcies;
20 do Eau de Fleur d'orangers;
25 barriques Vin de Bergasse;
25 do Eau de vie blanche, (ayant droit au drawback);
50 caisses Vin Muscat, vieux de Lunel.
En magasin—200 caisses Cerises en Guindoule, 100 caisses Vin St. Julien, 50 pipes Cognac, 100 barriques Vin rouge, divers crûs, Vin blanc en barils et en caisses.
9 dec PUSSAN & LOUIS, rue St. Louis, No. 89.

KIRCHWASSER—50 douzaines Kirchwasser supérieur, à vendre par
13 dec ROBIN, DARON & Co.

Ventes à l'Encan.

PAR BARNETT Sr.

IL sera vendu le 5 Janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett

Une propriété située sur le derrière de cette ville ayant deux arpents de face, à partir de quatre arpents et demie du chemin du bayou et s'étendant en profondeur jusqu'à la limite des terres de feu Jean Gravier, bornée du côté de la ville par la propriété de Mme. de Pontalba et de l'autre côté par celle appartenant à Mr. Alexandre Milne.

Cette propriété est celle figurée sur le plan général de Zimpel, et désignée par erreur comme appartenant à Messrs. L. V. Labarre et L. Dorgenoie
Conditions —A la vente. 14 déc.

PAR S. BOUNY.

VENTE de succession de feu Joseph Tricot — Mercredi 28 du courant, il sera vendu en vertu d'un ordre de la cour des preuves pour la ville et paroisse d'Orléans en date du 13 décembre 1836 et pour compte de la succession de feu Joseph Tricot, rue Condé entre St. Philippe et Dumaine au dessous des bains publics.

Les effets mobiliers dépendant de sa succession, consistant principalement en articles de sellerie, tels que Brides, mors, Selles, cuirs, maroquins, et quelques meubles meublant.
Conditions.—Comptant. 14 déc.—3

PAR THOMAS C. CASH & Co.
Goélette Louisiana.

IL sera vendu, à l'Arcade de Banks, samedi 17 du courant à midi, pour compte de qui il appartiendra la goélette Louisiana dernièrement arrivée de Tampico; elle est bien connue; elle est doublée et chevillée en cuivre, marchant très bien, ne tirant que 5 1/2 pieds elle porte 700 barils, et a de beaux emménagemens pour les passagers; elle peut prendre la mer à très peu de frais. L'inventaire peut être vu à notre bureau rue du Camp No 44. 14 déc.—4

PAR P. F. TRICOU.

IL sera vendu jeudi, 15 Décembre, à midi, à la Bourse de Hewlett,

William, griffe, âgé d'environ 14 ans, créole, parlant l'anglais et français; garanti des vices et maladies prévus par la loi, excepté de s'être absenté une fois.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à 6 mois, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant G Legardeur, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 dec

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu jeudi, 15 du courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée, vis à vis le Free Port, au dessous du rail road,

1200 sacs gros sel; 800 do fin do en débarquement du navire Cassandra, de Liverpool.
Conditions, à la vente. 14 dec

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu mercredi, 14 Décembre 1836, à 10 heures précises du matin, pour clore un compte,
2 caisses Pétards;
1 do coton blanc, qualité supérieure,
1 do coton à coudre Orrella,
Quelques caisses Chapeaux. 14 dec

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu Aujourd'hui, à leur magasin d'encan, rue St. Louis, No. 20, à 11 heures du matin, pour compte de qui il appartiendra,
20 rouleaux de Cordes. Conditions: Comptant.
14 dec

Conseil des Marguilliers de l'Eglise Saint-Louis de la Nlle. Orléans.

Séance du 10 décembre 1836.

RESOLU que le trésorier est et demeure autorisé à faire louer à l'encan par F. Dutillet, encanteur, pour le terme d'une année seulement, les bans de l'église St. Louis; possession en sera donnée le 2 janvier 1837.—Conditions, comptant. La vente aura lieu après dix jours d'avis et devra spécifier que si quinze jours après l'adjudication, le paiement n'était pas effectué, ladite adjudication serait annullée et le trésorier devra disposer immédiatement desdits bancs.

Pour copie conforme,
C. BOLOT, secrétaire.

Conformément à la résolution cidessus, avis est par le présent donné que vendredi, 23 décembre courant, à midi, dans la cour du presbytère, rue St. Antoine, derrière le bureau du shérif, il sera procédé à l'adjudication des bans de l'église St. Louis, par F Dutillet, encanteur.

Nouvelle Orléans le 13 décembre 1836
13 dec—10 J. GUILLOT, fils, trésorier.

Banque des Négocians.

Nouvelle Orléans le 12 décembre 1836.

A UNE assemblée des directeurs de cette institution qui a eu lieu aujourd'hui, il a été résolu qu'un paiement de $20 par action sur le fond capital doit être effectué avant ou mercredi, 14 du courant; un autre paiement en espèces de $15 par action est aussi exigé avant ou samedi 19 du courant, conformément à la charte.

Et à une assemblée de la même direction, les mercredis et samedis ont été choisis pour les jours d'escomptes de ladite banque. Les offres doivent être faites la veille. On commencera à escompter mercredi prochain, 14 du courant.
13 dec—4 W. W. FRAZIER, caissier.

A VENDRE par les soussignés:
100 demi pipes vin de Roussillon,
100 barriques vin de Marseille,
500 barriques vin de Bordeaux,
50 barriques vin blanc de Bordeaux,
2000 caisses vin de Bordeaux, différentes marques,
500 paniers champagne, différentes marques
25 demi pipes cognac, fine champagne,
50 demi pipes eau de vie, 4e preuve,
100 quarts vin de Porto.
PIGUET & BOCHTLINGK,
10 dec—5 rue Conti, no 31.

EN débarquement du navire Jupiter, de Bordeaux et à vendre.
800 caisses de vin rouge,
1000 paniers d'anisette,
200 caisses fruits à l'eau de vie.
30 barriques de vin rouge,
24 demi do vin blanc,
40 barils de vinaigre,
60 milliers bouchons longs,
13 déc L. G. SASSINOT

CHAMPAGNE, Eau de Vie, Genievre et Vins—8 demi pipes eau de vie de Champagne, de la Magiery, qualités très superieure; 5 pipes de genièvre de Hollande; 4 pipes et 20 quarts barriques vieux vin de Madère; 20 quarts barriques vin de Sherry, de la marque de Duff, Gordon & Lobos; 15 do vin supérieur de Porto, de la marque de Burmeister et Harris; 200 paniers champagne, de marques diverses; 5 pipes, 15 demi do. 20 barils eau de vie américaine; 50 do genièvre, reçus et à vendre par
J. DE BROT,
13 dec 40, Vieille Levée.

ON désire louer une bonne cuisinière française. S'adresser au No. 52, rue Bourbon, entre les rues Bienville et la Douane. 13 dec

BOTTES, Souliers & Brodequins—En débarquement du navire Elizabeth Bruce, et à vendre par FROST & Co,
13 dec 8, rue de la Douane

CAFE, Tabac, &c—150 sacs Café, 200 balles Tabac de la Havane, et 108,000 Cigarres, en débarquement et à vendre par
13 dec J. PRATS & FILS.

VINAIGRE—50 barils vinaigre de cidre reçu et à vendre par ROBERT H WHITE,
13 dec 34, rue Gravier.

ANDREWS & Frères tirent des traites sur la Mobile, Tuscaloosa et Huntsville, Ala. 13 dec

DIX grandes balles 4/4 coton à drap, pour le marché mexicain; 25 boites cotons blancs à drap et à chemises; 20 do coutils et étoffes de coton blancs et rayés; 15 do cotons écossais et à carreaux; 8 balles de cotons bleus; 5 de toile à matelas de Methan; 8 do commun; 30 caisses d'indiennes de beaux dessins et à bas prix; 7 caisses d'indiennes, double indigo, à bas prix, nouvellement reçus et à vendre par
13 dec J. DE BROT, 40 Vieille Levée.

A VENDRE par le soussigné, en déchargement du navire Jupiter, de Bordeaux: 48 barriques vin rouge Montferrand; 408 caisses vin Pauillac; 25 demi barriques vin Sauterne; 20 barriques vin rouge Pauillac; 26 demi barriques vin Blanc Graves; 28 barriques vin St. Estèphe; 25 demi barriques vin blanc 1836; 45 barils vinaigre; 337 caisses vin St. Estèphe; 80 demi et quart de pipes eau de vie cognac, marque A Dussaut jr.; 25 demi pipes et quart eau de vie fine champagne; 9 boucauts écaille.
13 dec DUSSAUT, fils aîné, no 9, rue Toulouse

Succession de Bonifay, f. c. l.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par J. P. Benjamin, curateur de la succession de feue Charlotte Bonifay, f. c. l., ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS,
13 dec Régister des Testaments.

LE soussigné offre à vendre sur la Levée, en débarquement des navires Anne Louise et Talma, ou à son magasin, au Blue Stores, vis à vis MM. Peters & Millard, les articles suivants, savoir:
200 caisses Prunes en boîtes de ferblanc;
72 barriques vieux Médoc 1834;
28 tierçons Vin blanc de Grave;
25 pipes vieille Eau de vie de Cognac;
15 demi pipes do do;
200 caisses Vin de St. Julien Médoc;
25 paniers Vin de Champagne de Silery;
100 caisses Fruits au sirop, grands bocaux, bien attachés;
Liqueurs en porcelaine dorée;
400 paniers Anisette en boucauds, contenant 50 paniers chacun;
100 caisses Cerises en bouteilles blanches;
190 caisses Fruits à l'Eau de vie, en flacons et bocauds;
102 caisses Liqueurs superfines, bouteilles blanches, belle étiquette;
25 caisses Extrait d'Absynthe Suisse;
25 do. Kirchwasser, grosses bouteilles;
50 caisses Marasquin de Zara, pobano de Guelland;
20 caisses Curaçao de Hollande, en cruchons;
50 caisses Eau de vie de Dantzic, verte, blanc et vert.
20 caisses Anisette de Hollande;
10000 cosaques, papiers sans cosaques;
Bonbons, Liqueurs peints à jour, et candis de Mr. Grayer, de Paris;
25 douzaines Dragées fines, attachées en couleurs;
5 boites Cartonnages et rouleaux de satin, pour étrennes;
boites Amandes et noyaux de pêche;
Une belle Portefeuilles de banque et rouleaux pour étrennes, portefeuilles; plumes en métal et porte plumes d'un nouveau genre et beaucoup d'autres articles; attendu par le brick autrichien Angelo Mateo, capitaine Fagnaletti, venant de Bordeaux:
25 barriques vieux Vin;
25 paniers d'Huile;
Curaçao et Anisette de Hollande;
Sardines à l'huile et autres articles.
13 dec—3 A. LACOUTURE.

TRAITES sur Londres et Paris, à vendre par
13 dec M. DOUCULLU, LAPEYRE & C

Ventes à l'Encan.

PAR M BARNETT Sr.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 17 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivans, savoir:

Sophie, mulâtresse âgée de 22 ans, avec son enfant âgé d'environ 9 mois; Sophie est créole du pays, est bonne domestique et sait blanchir un peu, pleinement garantie.

Conditions: 6 mois de crédit, pour un billet endossé avec hypothèque.

Acte de vente pardevant Amédée Ducatel, aux frais de l'acquéreur.

Ben, nègre âgé d'environ 28 ans, bon drayman, nègre de champ, et adroit à toutes sortes d'ouvrage, pleinement garanti.

Gabriel, nègre âgé d'environ 21 ans, bon cocher et palfrenier et adroit à toutes sortes d'ouvrage.

Marthe, négresse d'environ 18 ans, avec son enfant qui peut avoir 16 mois; Marthe est bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, couturière et servante, pleinement garantie.

Betsey, négresse âgée d'environ 17 ans, bonne domestique, cuisinière, repasseuse et blanchisseuse, pleinement garantie.

Conditions: 3 et 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque.

Acte de vente pardevant Wm. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 dec

PAR THOMAS CASH & Co

Meubles de Philadelphie.

IL sera vendu sans réserve ce matin 14 du courant, à 11 1/2 heures, une variété de beaux meubles.
14 dec—1

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu mardi, 20 du courant, à l'Arcade de Banks, à midi,

Un Lot de Terre situé au faubourg Bouligny, désigné par le No. 96, à la limite supérieure du faubourg de Lasize, mesurant un arpent de face à la Levée, sur cent treize toises de profondeur du côté du faubourg Plaisance, et cent six toises 3 pieds de profondeur du côté du faubourg de Lasize, se retrécissant graduellement, et mesurant dans le fond 22 toises, 3 pieds 2 pouces.

Le plan sera déposé à l'Arcade, deux jours avant la vente.

Conditions—6, 12, 18 et 21 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.

L'acte de vente pardevant A. Mazureau, notaire public. 14 dec

PAR THOS. C. CASH & Co.

Marchandises sèches par Colis.

IL sera vendu jeudi, 15 du courant, 150 colis marchandises de choix convenables à la saison. Les marchands de la ville et de la campagne, sont invités à y assister. Conditions comptant. 14 dec—2

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi prochain, 17 du courant, à midi, à la Bourse,

Une belle Propriété consistant en un terrain de 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur; le dit terrain est situé sur la Promenade des Bons Enfans, entre les rues Mandeville et Marigny, avec une maison dessus, de 4 appartemens, galerie derrière, avec cabinets, cuisine haute, en bois, la maison a aussi deux lucarnes qui éclairent le grenier, et la cour vient d'être remblayée; la maison est louée et le loyer à partir du 1er. de ce mois sera pour le compte de l'acquéreur.

Conditions: $1141, 66 cts comptant, l'acquéreur prendra charge de payer deux billets de $916 66 2/3 cents chaque, échéant à 12 et 18 mois de crédit, à partir du 19 mai de cette année, et la balance à 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement, et 10 pour cent l'an d'intérêt, en cas de non paiement, à l'échéance des billets, sans pour cela en retarder le paiement.

L'acte de vente chez Ls. Ferraud, not. public, aux frais de l'acquéreur. 14 dec

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.

IL sera vendu sans réserve, mercredi, 14 décembre 1836, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, pour clore un compte:

F 120 barils de peinture verte de 28 lb chaque; 60 do do noire do; 40 do do bleue 14 do; 1 barrique jarre de 36 lbs chaque; 1 do do 33 do jaune de chrome
14 dec

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain, 17 du courant, à la Bourse, à midi, il sera vendu le nègre créolisé, depuis son enfance dans le pays, nommé ISAAC, âgé de 15 ans; bon domestique de maison, bon manœuvre maçon, et susceptible de gagner $1 par jour, ce domestique est bon à tout; et il est vendu parce que son maître a un surcroit de domestiques; il est entièrement garanti des vices et maladies prévus par la loi. L'acte de vente chez Hughes Pédesclaux, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Conditions: 6 mois de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à paiement final et 10 pour cent d'intérêt par an; en cas de non paiement à maturité, sans pour cela en retarder le paiement d'aucune manière. 14d

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu, Mercredi le 14 courant, à midi, à la bourse de Hewlett.

Un Lot de Terre, situé dans le faubourg Tremé, dans la rue St. Philippe, entre Villere et B. Robertson, mesurant 30 pieds de face sur la rue St. Philippe, et 120 pieds de profondeur (mesure française.) Il y a sur ledit lot, une maison briquetée entre poteaux, composée de quatre appartements, deux cabinets et une gallerie, avec citerne et un corridor de chaque côté de la maison. Il y a une grande cuisine double, cour &c.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, et le reste en billets à 12 et 18 mois, endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque &c.

Les frais de pavage du trottoir seront à la charge de l'acquéreur.

L'acte de vente chez T. Séghers, à la charge de l'acquéreur. 10 dec

PAR J. B BLACHE.

IL sera vendu, jeudi 29 decembre, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis.

Un beau terrain de valeur, ensemble avec la maison et autres dépendances qui s'y trouvent, situé au faubourg Marigny sur la rue de la Levée entre les rues Marigny et Mandeville, bornée d'un côté par la propriété de M. B. Marigny et de l'autre côté par celle de M. Daymaud. Cette propriété mesure 95 pieds 11 pouces 4 lignes de face, sur une profondeur de 206 pieds 11 pouces 7 lignes d'un côté et 156 pieds 11 pouces 7 lignes de l'autre, et communique à la rue de la Victoire par un corridor de 3 pieds 2 pouces 3 lignes, ce terrain sera offert en vente divisé en 4 lots, ainsi que l'indique le plan maintenant exposé à la Bourse.

Conditions 1/3 comptant, 1/3 à un an et 1/3 à deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente par L T. Caire N. P. aux frais des acquéreurs. 14 déc

PAR DUTILLET & DELERY.

Succession de Pierre Lambert.

JEUDI, le 19 janvier 1837, à midi, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, la propriété foncière dépendant de la dite succession, consistant en un terrain formant l'encoignure sud, des rues St. Pierre et Bourbon, ayant mesure française, 60 pieds de face à chacune des dites rues, ensemble les bâtisses y construites, consistant en une maison basse en briques, couverte en tuiles creuses, formant toute la façade sur la rue Bourbon, une cuisine haute en briques dans la cour, et une petite maison basse en briques située sur la rue St Pierre. Le magasin à l'encoignure est maintenant occupé par M. Bardon. Les murs de la maison d'encoignure ont été construits de manière à pouvoir supporter un 2d étage.

Les banquettes et le pavage sont payés. La propriété est assurée, et la police sera tranférée à l'acquéreur pour le temps qu'elle a encore à courir.

Conditions: Un quart comptant, et le reste à un et deux ans, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, divisés en coupons à leur convenance et portant hypothèque sur la propriété. En cas de non payement des billets aux échéances, ils porteront intérêt à raison de dix pour cent par an depuis l'échéance jusqu'au payement, sans que l'acquéreur puisse se prévaloir de cette clause pour retarder le payement des dits billets.

L'acte de vente sera passé devant Thre. Seghers, notaire, aux frais de l'acquéreur. 13 dec—16 3 ps.

PAR DUTILLET & DELERY.

Succession de Pierre Lambert.

JEUDI, le 5 janvier 1837, à midi, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, 65 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane. Conditions comptant.

L'acquéreur devra dans les dix jours qui suivront l'adjudication fournir une hypothèque à la satisfaction de la direction en garantie de ces mêmes actions.
13 dec—8 3 ps 3td s.

IL sera vendu samedi, 17 décembre, sur la Place de l'encan des chevaux: 10 chevaux créoles des Attakapas, de première qualité. 13 dec—3

PAR MM. BARNETT Sr. & H. DOMINGON.

IL sera vendu Vendredi 16 du courant, à midi, à la bourse Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis.

Deux cent beaux Ilets de Terre,

pour servir à l'agrandissement de Hancockville. Ils sont situés dans la partie la plus rapprochée de la ville. Les bénéfices qui ont été faits dans la première vente de Hancockville, offrent de grands avantages aux spéculateurs. Nous ne parlerons pas de toutes les améliorations que l'on va faire dans cette partie; elles sont déjà connues.

Les conditions de la vente sont, 6, 12, 18, 24 et 30 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Pour ceux des acquéreurs qui paieraient un quart comptant, on ne leur demandera pas d'endosseurs.

Actes de vente chez Wm. Boswell et L. Féraud aux frais des acquéreurs 10 dec

PAR M. BARNETT Sr.

SAMEDI, 17 Décembre 1836, à la Bourse de Hewlett, il sera offert en vente publique, la propriété bien connue comme résidence de Mr. Fréderich, située au faubourg Franklin, islet 3, fesant face au railroad Pontchartrain, et mesurant 69 pieds 3 pouces 2 lignes face au dit rail road, sur 157 pieds 11 pouces de profondeur, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent. La propriété est trop bien connue pour exiger des détails, il suffit de dire qu'elle est on ne peut mieux distribuée pour une grande famille et qu'à présent elle est louée à raison de $60 par mois; la personne qui l'occupe désirerait renouveller son bail qui échoit le 1er. Février.

Conditions: Un sixième comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant L T Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6 dec

LE soussigné de retour d'Europe, offre à vendre un grand et bel assortiment de Bijouterie, Argenterie et Nouveautés.
10 dec—12.3ps A. RASCH, rue Chartres, no 75.

LE propriétaire de la fabrique de matelats, encoignure Tchoupitoulas et Gaiennié, No 340 et 37, fait à vendre des matelats de crin, ainsi que du crin; il fait des matelats de commande, et garantit son ouvrage. Il retappe les anciens et les remet à neuf.
12 dec—3

CAFE de la Havane—400 sacs de meilleur café vert de la Havane, en débarquement et à vendre par J. ROBERT & Co,
12 dec 67, rue Bienville.

COTON à drap de Russie—25 balles coton à drap de Russie, en débarquement du navire Concord et à vendre par
13 dec LINCOLN & GREEN.